



Organisation
internationale
du Travail

Le POINT sur la Sécurité au Travail

“Il y a eu des progrès sur bien des fronts dans le monde du travail. Mais les décès, accidents et maladies restent un sujet de préoccupation grave. La sécurité au travail doit être un élément du travail décent.”

Juan Somavia, Directeur général du BIT

Chaque année, selon les estimations, deux millions d'hommes et de femmes meurent à la suite d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Quelque 270 millions d'accidents du travail et 160 millions de cas de maladies liées au travail sont dénombrés dans le monde chaque année.

L'OIT n'a jamais accepté l'idée qu'accidents et maladies sont une fatalité du travail. La prévention fonctionne. Au cours du XXe siècle, le nombre de lésions graves a sensiblement baissé dans les pays industrialisés, l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité sur le lieu de travail ayant à cet égard joué un rôle qui est loin d'être négligeable. L'enjeu aujourd'hui est d'étendre ces progrès à l'ensemble du monde du travail.

L'expérience montre qu'une culture de la sécurité préventive solidement ancrée est tout autant bénéfique pour les employeurs et les gouvernements que pour les travailleurs. Diverses techniques de prévention se sont avérées efficaces, tant pour éviter les accidents et les maladies que pour améliorer l'efficacité sur le lieu de travail. Les normes élevées de sécurité qui prévalent aujourd'hui dans certains pays sont le résultat direct de politiques de longue haleine qui encouragent le dialogue social tripartite, la négociation collective entre les syndicats et les employeurs et une législation effective en matière de santé et de sécurité qui s'appuie sur un solide système d'inspection du travail.

Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail 2005: “La culture de la prévention en matière de sécurité et de santé”

La Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail a lieu chaque année le 28 avril, événement auquel l'OIT a participé pour la première fois en 2001, puis en 2002. Cette célébration s'inscrit dans le prolongement de la journée à la mémoire des travailleurs morts ou blessés au travail instituée à l'initiative du mouvement syndical. L'OIT s'est associée à cette journée mondiale en 2001 pour sensibiliser les mandants tripartites à la prévention des accidents et des atteintes à la santé au travail et les inciter à agir.

...suite au verso

Chiffres clés

- Chaque jour, 6 000 personnes en moyenne meurent des suites d'un accident ou d'une maladie d'origine professionnelle, ce qui représente 2,2 millions de décès liés au travail chaque année, dont 350 000 environ résultant d'un accident et 1,7 million d'une maladie. De plus, 158 000 décès sont dus à des accidents survenus pendant le trajet vers le travail.
- Chaque année, on dénombre environ 270 millions d'accidents du travail entraînant une absence de trois jours ou plus, et quelque 160 millions de cas de maladies liées au travail.
- Le coût des lésions, maladies et décès – absentéisme, traitements médicaux, prestations d'invalidité et de survivants – représente environ 4 pour cent du produit intérieur brut mondial.
- Les substances dangereuses tuent environ 438 000 travailleurs chaque année et 10 pour cent des cancers de la peau sont, selon les estimations, imputables à l'exposition à de tels produits sur le lieu de travail.
- L'amiante à lui seul cause environ 100 000 décès chaque année et ce chiffre est en augmentation. Alors que la production mondiale d'amiante baisse depuis les années soixante-dix, un nombre croissant de travailleurs aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne ainsi que dans d'autres pays industrialisés meurent d'avoir été exposés à la poussière d'amiante lorsqu'ils étaient plus jeunes.
- La silicose, maladie pulmonaire mortelle causée par l'exposition à la poussière de silice, frappe encore des dizaines de millions de travailleurs dans le monde. En Amérique latine, 37 pour cent des mineurs sont atteints plus ou moins sévèrement de cette maladie, pourcentage qui passe à 50 pour cent chez les mineurs de plus de 50 ans. En Inde, plus de 50 pour cent des travailleurs des fabriques de crayons d'ardoise et 36 pour cent des tailleurs de pierre souffrent de silicose.

Suite...

Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail 2005:

Comme les années précédentes, le thème générique de la journée en 2005 est la promotion d'une culture préventive de la sécurité et de la santé au travail, l'accent étant mis tout particulièrement cette année sur la prévention des accidents et des atteintes à la santé liés au travail. Plusieurs thèmes secondaires ont été choisis:

Bâtiment

Le bâtiment est un secteur à forte création d'emplois dans beaucoup de régions du monde, mais c'est aussi un secteur qui enregistre un nombre proportionnellement élevé d'accidents et de maladies d'origine professionnelle. Malgré la mécanisation, cette branche demeure à forte intensité de main-d'œuvre et se caractérise par un milieu de travail en évolution constante et qui associe beaucoup de parties différentes. Par tradition, elle emploie beaucoup de main-d'œuvre agricole migrante originaire de pays à bas salaires et l'emploi y est souvent précaire et de courte durée. Selon les estimations du BIT:

- Chaque année, on compte au moins 60 000 accidents mortels sur des chantiers de construction partout dans le monde. Cela représente un accident mortel toutes les dix minutes.
- Un accident mortel au travail sur six a lieu sur un chantier de construction.
- Dans les pays industrialisés, de 25 à 40 pour cent des décès liés au travail surviennent sur des chantiers de construction, alors que ce secteur n'occupe que 6 à 10 pour cent de la main-d'œuvre.
- Dans certains pays, on estime que 30 pour cent des ouvriers du bâtiment souffrent de dorsalgie ou d'autres troubles musculosquelettiques.

Jeunes travailleurs et travailleurs âgés

L'accroissement du nombre de jeunes travailleurs (âgés de 15 à 24 ans) dans l'économie mondiale suscite des préoccupations particulières dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Les travailleurs de cette catégorie sont plus exposés aux risques d'accidents non mortels mais graves en raison de leur manque d'expérience professionnelle et de leur méconnaissance des dangers, d'une absence ou d'une insuffisance de formation à la sécurité et à la santé, et de leur manque de maturité physique et psychologique. Dans l'Union européenne, par exemple, le taux d'incidence d'accidents non mortels est deux fois plus élevé parmi les jeunes travailleurs que parmi n'importe quel autre groupe d'âge.

A l'autre extrémité de l'échelle, le nombre croissant de travailleurs âgés incite beaucoup d'organisations à considérer sous un autre angle les risques auxquels sont exposés ces travailleurs. Le vieillissement est un processus individuel mais qui peut être accéléré par des conditions de travail pénibles, notamment la manipulation de lourdes charges, l'exposition à un bruit excessif ou des horaires de travail atypiques. L'Union européenne a noté que le taux d'incidence d'accidents mortels au travail est plus de deux fois plus élevé parmi les travailleurs âgés que dans le groupe des plus jeunes.

Le rôle de l'OIT

Une culture de la prévention en matière de sécurité et de santé embrasse l'ensemble des valeurs, des systèmes et pratiques de gestion, des principes de participation et des comportements au travail qui concourent à créer un milieu de travail sûr et sain. La convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, offre un cadre approprié pour la promotion d'une culture de la sécurité et de la santé au travail.

S'il est vrai que c'est dès l'enfance qu'il faut inculquer la culture de la sécurité, la prévention effective des accidents du travail et des maladies professionnelles commence au niveau de l'entreprise. La prévention suppose la participation des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs. L'application de procédures d'organisation du travail, l'information et la formation des travailleurs et les activités d'inspection sont d'efficaces outils de promotion de la culture de la santé et de la sécurité. Les entreprises qui sont dotées de systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail obtiennent de bons résultats tant sur le plan de la sécurité que sur le plan de la productivité. Les inspecteurs du travail jouent à cet égard un rôle déterminant. Plus de 130 Etats Membres ont ratifié la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, l'un des instruments de l'OIT qui a suscité le plus grand nombre de ratifications.

Les *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail – ILO-OSH 2001* offrent une base solide pour l'instauration d'une culture durable de la sécurité et de la santé dans l'entreprise et de mécanismes d'amélioration continue du milieu de travail.

Normes de l'OIT

Plus de 70 **conventions** et **recommandations** de l'OIT ont trait aux questions de sécurité et de santé. Qui plus est, le BIT a publié plus de 30 **Recueils de directives pratiques sur la sécurité et la santé au travail**.

En ce qui concerne les thèmes spéciaux de la Journée mondiale de 2005, l'OIT est depuis longtemps consciente que l'**industrie du bâtiment** mérite un traitement spécial puisque c'est en 1937 qu'elle a adopté la première convention y afférente. La convention (no 167) et la recommandation (no 175) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988, reflètent la nécessité d'aborder dans une perspective large certains des problèmes qui se posent en la matière dans ce secteur. Le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction, approuvé en 1992, complémente cette approche. Quant aux *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail*, s'ils s'appliquent à tous les secteurs économiques, ils sont particulièrement utiles pour le bâtiment, notamment parce qu'ils abordent les questions liées à la sous-traitance.

En ce qui concerne **les jeunes travailleurs et les travailleurs âgés**, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ainsi que les recommandations nos 146 et 190 qui les accompagnent, interdisent d'affecter des jeunes de moins de 18 ans à des travaux dangereux. La recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980, énumère les mesures à prendre pour réduire les difficultés auxquelles peuvent se heurter les travailleurs en avançant en âge. Cette recommandation traite les questions de sécurité et de santé dans le contexte plus large de l'égalité de traitement, de la non-discrimination et des pratiques en matière de départ à la retraite.

Pour plus d'information, consulter: www.ilo.org/safework.



Bureau international du Travail

4 route des Morillons CH-1211 Genève 22 Suisse

Tél. +4122/799-7912 Fax +4122/799-8577 www.ilo.org/communication

Avril 2005